78ème EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE MONTLUÇON

Organisée par la Société d'Aviculture Montluçonnaise et la Société Nationale de Colombiculture

du 29 novembre au 1er décembre 2013
CONCOURS NATIONAL SNC 2013

DECLARATION D'INSCRIPTION

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : mardi 15 octobre 2013

Société Nationale de Colombiculture

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ fixe ..... mobile .....

E-mail : .....

DECOMPTE DES DROITS D'INSCRIPTION

VOLAILLES (poules, palmipèdes, dindons, pintades)

..... Unité(s) ..... x 3,50 € = ... €
..... Volière(s) (1 coq – 6 poules) à..... x 10 € = ... €
..... Parquet(s) ou trio(s) (1/3 – 1/2) à..... x 6 € = ... €
..... Couple(s) (palmipèdes – ornement) x 5 € = ... €

LAPINS et COBAYES

..... Unité(s) ..... x 3,50 € = ... €

PIGEONS et Tourterelles (Exposant non membre de la SNC)

..... Unité(s)..... x 4,50 € = ... €
..... Volière(s) (3 couples) ..... x 20 € = ... €

PIGEONS et Tourterelles (membre SNC à jour de cotisation 2013)

..... Unité(s)..... x 3,50 € = ... €
..... Volière(s) (3 couples) ..... x 15 € = ... €

* La réduction pour les membres SNC ne sera pas remboursée si elle n'a pas été prise En compte par l'exposant lors de l'inscription.

..... **Cages annexes** (échanges..., hors jugement) x 2,50 € .....= .....€
1 volaille ou 2 pigeons maxi par cage

TOTAL = ... €

Catalogue – Palmarès ..... 10 €
Frais de participation ..... 5 €
Don en faveur de l'Exposition ..... €

TOTAL GENERAL..... €

Les animaux sont : (cocher la case)

☐ Repris par l'éleveur
☐ Repris en groupage
(Dans ce cas, compléter ci-dessous)

Nom, adresse et téléphone du responsable du groupage :

.....

.....

.....

Rappels importants

Votre feuille d'inscription doit obligatoirement être accompagnée des documents attestant la vaccination de vos volailles, pigeons ou tourterelles.

Les cages annexes doivent être réservées à l'inscription. Il ne sera pas possible d'en réserver lors de l'exposition.

Le soussigné, déclare accepter les conditions du règlement.

Fait le .....
A .....

Signature :

Cette déclaration soigneusement remplie ainsi que le règlement libellé au nom de Société d'Aviculture Montluçonnaise doivent être envoyés à :

M. Claude AVIGNON, 55 RUE Eugène Leroy, 03410 DOMERAT
Tél : 04 70 29 62 47 E-mail : pticlaude03@orange.fr

CONCOURS NATIONAL SNC 2013
MONTLUÇON DU 29 NOVEMBRE AU 1ER DECEMBRE 2013

INFORMATIONS PRATIQUES ET IMPORTANTES

Vous pouvez visiter **le site Internet de la Société d'Aviculture Montluçonnaise** à l'adresse suivante : www.aviculture-montlucon.com
Adresse de l'Exposition : Parc des Expositions - 70 rue Eugène Sue – 03100 Montluçon.

CHAMPIONNATS ORGANISES :
Championnat de France et Coupe de France : Romain, Damascène et Pigeons d'origine orientale, Boulants nains et anglais, Capucin Hollandais, Frisé, Culbutants et Haut-volants d'exposition.
Championnat de France : Lahore, Pigeon de beauté Allemand, Show Racer, Manotte d'Artois, Roubaisien, Revellois, Tête colorée de Brive, Bagadais, Carrier, Dragon, Pigeons Poule, Boulant Français, Boulant Lillois, Tambours, Pigeons suisses, Cravatés, Culbutant Lillois, Krymka et Pigeon à calotte Français, Tourterelle.
Coupe de France : Montauban, Carneau et Huppé Picard, Lynx, King, Modène, Pigeons d'origine Italienne, Cravaté Italien.
Prix Spécial : Texan, Cauchois, Gier, Pigeons de races ibériques, Capucin, Queue de Paon, Queue de Paon Indien.
Régional : Mondain, Sottobanca Français, Pigeons de couleur.

SANITAIRE : votre inscription doit impérativement être accompagnée :
- du certificat de vaccination signé d'un vétérinaire
- ou d'une attestation sur l'honneur contresignée par un témoin, accompagnée de la facture d'achat du vaccin.

Sans l'un de ces 2 documents, votre inscription ne sera pas prise en compte. En effet, la Direction Départementale de la Protection des Populations (ex DSV) exige l'ensemble des documents sanitaires avant l'ouverture de l'exposition.

ENLOGEMENT-DELOGEMENT : l'enlogement aura lieu en autonomie. Les numéros de bagues et de tatouages doivent figurer sur votre feuille d'enlogement. Celle-ci sera échangée à votre arrivée contre un duplicata et sera archivée. Vous pourrez alors enloger vos animaux. Le délogement aura lieu dimanche à partir de 16h30, en autonomie, après le feu vert des organisateurs. Votre feuille de délogement sera disponible sur plusieurs bureaux par tranches alphabétiques. Vous devrez absolument être en possession de votre feuille de délogement pour sortir vos animaux des cages. Cette feuille mentionnera les animaux vendus à laisser sur place et le montant des ventes. Votre sortie de l'exposition sera conditionnée par la présentation de cette feuille de délogement aux commissaires se trouvant aux sorties des halls. Des contrôles inopinés seront possibles par comparaison des sujets se trouvant dans les caisses et ceux répertoriés sur la feuille de délogement.

REPAS : Vous pourrez prendre vos repas jeudi midi, jeudi soir, vendredi midi, samedi midi, dimanche midi sur place au prix de 16 €. Les réservations définitives et règlements se feront sur place. Mais il est conseillé de s'inscrire. Cela permet également de prévoir le nombre de repas et ainsi facilite grandement le travail des équipes en cuisine. (vendredi soir... c'est "relâche" pour la SAM. Chacun pourra comprendre qu'une soirée de repos est à la fois nécessaire et la bienvenue).

SOIREE DES ELEVEURS : Samedi Soir à 20h. **Soirée festive et conviviale. Remise des prix des 23 Champions du Concours national (meilleur mâle et meilleure femelle par groupe + la meilleure volière), remise des 11 bagues en Or (1 par groupe). Révélation du Grand Champion du Concours national issu des 5 sujets nominés, choisi par le grand Jury.**

Sur réservation. 27 €. Apéritif et vin compris - Coupon de réservation au bas de cette feuille.

HEBERGEMENTS : Les réservations sont laissées aux soins des participants. Office du tourisme de Montluçon : tél. 04 70 05 11 44 site Internet : www.montlucontourisme.com - Possibilité de location de chalets 4,6 et 8 places à prix attractifs au (04 70 03 79 80) à 10 km de l'expo.

VENTES : le paiement des ventes sera effectué après le délogement de vos animaux, au bureau d'accueil, dans le grand hall d'entrée (hall vitré) sur présentation de votre feuille de délogement.

✂----------

RESERVATION de la SOIREE DES ELEVEURS et PREVISIONS DES REPAS
La réservation et le règlement de la Soirée sont obligatoires avant le 15 novembre

Nom – Prénom : .....

Tél : .....

Je réserve la Soirée des éleveurs ..... x 27 € = ... € et j'accompagne cette réservation d'un chèque.

Je prévois de prendre les repas suivants à l'exposition : (cocher les cases)
- ☐ Jeudi midi
- ☐ Jeudi soir
- ☐ Vendredi midi
- ☐ Samedi midi
- ☐ Dimanche midi

Ce coupon de réservation accompagné de son règlement à l'ordre de la S.A.M. doit être envoyé à :

Yves MOMIRON
57 RUE Gilbert Vernade
03410 DOMERAT
Tél : 04 70 29 76 72
yves.momiron@neuf.fr

Avant le 15 novembre

78ème EXPOSITION D'AVICULTURE

Organisée par la Société d'Aviculture Montluçonnaise et la Société Nationale de Colombiculture

PARC DES EXPOSITIONS (70, Rue Eugène Sue) du 29 NOVEMBRE au 1er DECEMBRE 2013

CONCOURS NATIONAL DE LA S.N.C.

EXPOSITION PARTENAIRE DE LA COURSE AUX POINTS DES LAPINS

Attention : Clôture irrévocable des inscriptions le mardi 15 octobre 2013

REGLEMENT

Art. 1 : L'exposition est régie par le règlement de la S.C.A.F. complété par le présent règlement. L'exposition est ouverte à tous les éleveurs de sujets de race pure bagués ou tatoués suivant le règlement de l'Entente Européenne.

Art. 2 : Calendrier de la manifestation

Réception des animaux .. Jeudi 28 novembre de 9h à 19h30
Opération du jury ..... Vendredi 29 novembre à 8h
Ouverture au public ..... Samedi 30 novembre de 9h à 12h30
..... et 13h30 à 18h
..... Dimanche 1er décembre de 9h à 12h30
..... et 13h30 à 16h
Ouverture des ventes ..... Samedi 30 novembre de 9h à 18h
..... Dimanche 1er décembre de 9h à 15h
Délogement ..... Dimanche 1er décembre à partir de 16h30

Aucune expédition ne sera effectuée par la S.A.M. pour le retour des animaux.

Art. 3: Droits d'inscription

Unités Volailles, Palmipèdes et Lapins	3,50 €
Volières Volailles (1M+6F)	9,00 €
Parquets ou trios Volailles ou Palmipèdes	6,00 €
Couples (Palmipèdes ou Oiseaux d'ornement)	5,00 €
Adhérent SNC	
Unités Pigeons ou Tourterelles	3,50 €
Volière Pigeons ou Tourterelles adhérent SNC	15,00 €
Non adhérent SNC	
Unités Pigeons ou Tourterelles	4,50 €
Volière Pigeons ou Tourterelles	20,00 €
Catalogue obligatoire et frais de secrétariat	15,00 €

Les parquets lapins ne sont pas acceptés

Art. 4 : La société se chargera de la réception et du classement des animaux. Lorsque plusieurs animaux seront envoyés dans le même emballage, la société ne sera pas responsable du classement s'ils n'ont pas de signes distinctifs. Aucun animal ne sera accepté le matin du jugement.

Art. 5: Mesures sanitaires : Tout animal suspect de maladie sera refusé. **Un certificat de vaccination sera exigé à l'inscription** sauf pour les lapins. Pour les pigeons, seuls **COLOMBOVAC et NOBILIS** seront acceptés.

Art. 6 : La S.A.M. prélèvera un droit de 20% sur les ventes. Il ne sera pas possible de retirer de la vente des animaux après le jugement. L'enlèvement des animaux achetés pourra être immédiat, sauf pour les Grands Prix ou les Excellents.

Art. 7 : Aucun emballage ne pourra sortir du local sans vérification. Il est interdit de toucher aux animaux sans la présence d'un commissaire. Tout contrevenant sera sévèrement sanctionné.

Art. 8 : Départ des animaux à partir de 16h30 le dimanche en la présence d'un commissaire ou sous la responsabilité des clubs.

Art. 9 : En cas de grève ou de non acceptation des animaux par la S.N.C.F. ou le Sernam, la société ne remboursera pas les frais d'engagement.

Art. 10 : Pour les hébergements, veuillez vous adresser aux hôtels ou à l'office de tourisme de MONTLUCON (04 70 05 11 44). Possibilité de location de chalets 4,6 et 8 places à prix attractifs au (04 70 03 79 80) à 10 km de l'expo.

Art. 11 : Le comité prendra toutes les dispositions pour l'hébergement des animaux et en assurera une parfaite surveillance. Il ne pourra en aucun cas être tenu responsable de décès, vols, pertes, erreurs ou dommages, (quelles qu'en soit l'origine ou la nature) qui pourraient survenir aux exposants, animaux, instruments, ou produits, même du fait de l'incendie, suivant le règlement de la S.C.A.F.

Art. 12 : Les lapins, cobayes et pigeons Texans seront pesés à l'arrivée. Les numéros de bagues ou tatouages devront figurer sur la feuille d'enlogement le jour de l'encagement. L'éleveur ne sera autorisé à mettre ses animaux en cage que si la feuille d'enlogement comporte les numéros d'identification.

Art. 13 : Pour tous les cas non prévus dans le règlement, le commissaire général aura les pleins pouvoirs de décision. Tous les exposants par le fait de leur demande d'admission au concours déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent formellement à s'y conformer.

Art. 14 : Toute feuille d'engagement doit être adressée à M. AVIGNON Claude, 55 Rue Eugène Leroy, 03410 DOMERAT. Tél: 04 70 29 62 47. Mobile : 06 43 39 85 50. E-mail : pticlaude03@orange.fr pour le 15 Octobre 2013. Elle devra être accompagnée du montant des inscriptions par chèque bancaire, au nom de la Société d'Aviculture Montluçonnaise.

Art. 15 : Les animaux sont à adresser à M. le Commissaire Général, Exposition d'Aviculture, Parc des Expositions, 70 Rue Eugène Sue, 03100 MONTLUCON, ou Gare de Montluçon, tél. : 04 70 03 51 08.

Art. 16 : Participation de la S.A.M. aux récompenses pour les Championnats et Coupes de France

30 centimes par cage avec un minimum de 25 €. Chaque Championnat ou Coupe de France devra avoir un minimum de 25 animaux présents et au moins 4 exposants.

Président :
Gilles MICARD
Le Bourg
03420 TERJAT

Commissaire Général :
Serge LAFAIX
69 rue d'Ulm
03100 MONTLUÇON

Restauration sur place du jeudi au dimanche

Repas de gala le samedi soir inscrivez vous rapidement : avant le 15 novembre

(Possibilité pour un club de réserver une table)

Formulaire de réservation sur le document "informations pratiques"

Indiquer très lisiblement avec précision la race et la variété de la façon la plus complète possible.
Pour les volailles ou les lapins, préciser Grandes Races (GR) ou Races Naines (RN) le cas échéant.
Sexe : M = mâle F = femelle V = volière C = Couple T = Trio P = Parquet
Vous devez impérativement mentionner l'âge : J = jeune (année 2013) A = adulte (années 2012, 2011, 2010, 2009, 2008)

SEXE	A ou J	RACE - VARIETE	PRIX DE VENTE	Code Info